

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

08 DECEMBRE 2022



Décision n° **DS22.113**

Séance du 08 décembre 2022

Date de convocation du conseil :
01 décembre 2022

Nombre de délégués en exercice :
24 titulaires

Quorum : 13

Le Président de la communauté d'agglomération certifie que la présente décision a été transmise au représentant de l'Etat le :

Et que celle-ci a été affichée à la porte du siège de la communauté, à Roissy-en-France le :

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

L'an 2022, le 08 décembre à 19 h 00, le bureau communautaire légalement convoqué le 01 décembre 2022, s'est réuni au siège - 6 bis avenue Charles de Gaulle 95700 Roissy-en-France, sous la Présidence de Monsieur Pascal DOLL, Président de séance.

Présents : Pascal DOLL, Pierre BARROS, Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Frédéric BOUCHE, Michèle CALIX, Daniel DOMETZ, Jean-Claude GENIES, Daniel HAQUIN, Armand JACQUEMIN, Benoît JIMENEZ, Jean-Louis MARSAC, Adeline ROLDAO, Isabelle RUSIN, Tutem SAHINDAL-DENIZ, Jean-Luc SERVIERES, Eddy THOREAU

Pouvoir : Michel MOUTON a donné pouvoir à Adeline ROLDAO

Autorisation de signature des contrats d'acquisition de logiciels métiers dans le cadre d'un groupement de commandes

Décision n° DS22.113

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L. 2124-2, R. 2124-2.1° et L. 2125-1° ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°20.134 du 11 juillet 2020 portant délégation du conseil au bureau communautaire ;

Vu la décision du bureau communautaire n°21.032 du 15 avril 2021 portant approbation et autorisation de signature d'une convention constitutive de groupement de commandes entre la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, ses communes membres, leurs établissements publics locaux et autres acheteurs rattachés ;

Vu la décision d'attribution des contrats par la commission d'appel d'offres du 17 novembre 2022 ;

Vu la synthèse de l'analyse multicritères des offres ;

Entendu le rapport du Président ;

Sur proposition du Président ;

Le bureau décide, et A L'UNANIMITE

1°) autorise la signature des contrats portant sur l'acquisition de matériels informatique et bureautique dans le cadre d'un groupement de commandes avec les sociétés suivantes :

Lot	Intitulé	Attributaire(s)	Adresse postale	Montants DQE (HT)
1	Gestion financière	AFI	35 rue de la Maison Rouge 77185 LOGNES	29 825,00 €
		BERGER LEVRAULT	64 rue Jean Rostand 31670 LABEGE	43 760,00 €
		CIRIL GROUP	9, Avenue Albert Einstein BP 12074 - 69603 VILLEURBANNE CEDEX	48 925,50 €
2	Gestion des ressources humaines	AFI	35 rue de la Maison Rouge 77185 LOGNES	26 611,00 €
		BERGER LEVRAULT	64 rue Jean Rostand 31670 LABEGE	27 206,90 €
		CIRIL GROUP	9, Avenue Albert Einstein BP 12074 - 69603 VILLEURBANNE CEDEX	51 172,50 €
3	Gestion de l'enfance, des activités scolaires et périscolaires et portail famille	SARL ABELIUM COLLECTIVITES	4, rue du Clos de l'Ouche 35730 PLEURTUIT	35 760,00 €
		SAS ARPEGE	13 rue de la Loire - CS 23619 44236 ST-SEBASTIEN	35 300,00 €
		CIRIL GROUP	9, Avenue Albert Einstein BP 12074 - 69603 VILLEURBANNE CEDEX	47 460,00 €
4	Etat-civil, élection, cimetière	BERGER LEVRAULT	64 rue Jean Rostand 31670 LABEGE	32 569,05 €
		SAS ARPEGE	13 rue de la Loire - CS 23619 44236 ST-SEBASTIEN	41 385,00 €
		LOGITUD SOLUTIONS	ZAC du Parc des Collines - 53 rue Victor Schoelcher 68200 MULHOUSE	27 712,03 €
5	Gestion des services techniques	NAUTILUX SARL	24 Quai Magellan 44000 Nantes	25 955,00 €
9	Gestion des délibérations	OXYAD SOFTWARE	42 Chemin MOULIN CARRON 69130 ECULLY	12 760,00 €

Décision n° DS22.113

10	Gestion du CCAS	BERGER LEVRAULT	64 rue Jean Rostand 31670 LABEGE	8 553,00 €
11	TdT, parapheur	DOCAPOST FAST	120-122 Rue Réaumur 75002 PARIS	10 150,00 €
12	Gestion de la Relation Citoyen et Portail Citoyen	ENTR'OUVERT SCOP ARL	169 rue du Château 75014 PARIS	30 025,00 €
		SAS ARPEGE	13 rue de la Loire - CS 23619 44236 ST-SEBASTIEN	10 455,00 €
		BERGER-LEVRAULT	64 rue Jean Rostand 31670 LABEGE	25 680,00 €
15	Envoi des documents du conseil aux élus	SRCI	Parc Tertiaire du Jardin d'Entreprises 10 rue Blaise Pascal 28000 CHARTRES	8 917,50 €

2°) précise que les contrats constituent, à l'issue, des accords-cadres de techniques de l'information et de la communication :

- mono-attributaire et à bons de commandes pour les lots n°5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 14 et 15 ;
- multi-attributaires et à marchés subséquents pour les lots n°1, 2, 3, 4 et 12 ;
- avec des montants maximums ;
- conclus pour une durée de 2 ans reconductibles tacitement deux fois pour une durée d'un an, soit une durée maximale du contrat (toutes périodes confondues) de 4 ans à compter de leur date de notification ;

3°) dit que les crédits sont inscrits au budget principal de la communauté d'agglomération et pour chacune des communes membres du groupement de commandes sur leur budget respectif ;

4°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision.

